

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.149

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
Mme DOUMECO représentée par Mme PELTIER
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. PAVON représenté par M. GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DISSOLUTION/LIQUIDATION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) JARDINS DU MONDE - DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Par délibérations en date du 15 février et du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a désigné dix représentants permanents du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Jardins du Monde, en vue de procéder à sa dissolution puis sa liquidation.

Il convient par ailleurs de faire désigner par voie de justice un mandataire ad-hoc à l'effet de convoquer l'assemblée générale de la SAEML Jardins du Monde.

Il vous est donc proposé, comme mandataire ad-hoc, la SELAS BRIOLE Avocats, prise en la personne de Maître Robert BRIOLE, Avocat 262 rue Fontchaudière - 16000 Angoulême.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de faire désigner la SELAS BRIOLE AVOCATS, prise en la personne de Maître Robert BRIOLE, Avocat, 262 rue Fontchaudière 16000 Angoulême, en qualité de mandataire ad-hoc, dans le cadre de la dissolution/liquidation de la SAEML Jardins du Monde, avec mission de convoquer l'assemblée générale de ladite société à l'effet de procéder à la recomposition du conseil d'administration.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 septembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD